

DRONE REAPER – Armée de l’Air

Depuis son premier vol, le 16 janvier 2014, la flotte de drones MALE (moyenne altitude longue endurance) MQ-9 Reaper de l’escadron de drones (ED) 1/33 « Belfort » a franchi la barre symbolique des 30 000 heures de vol ce samedi 20 juillet 2019.



En appui des opérations menées dans la bande sahélo-saharienne ou des missions réalisées en métropole, le Reaper et ses équipages renforcent les capacités de surveillance, de renseignement et d’intervention des

opérations militaires françaises. Devenue essentielle, cette capacité clé et incontournable de l’Armée de l’air s’est développée majoritairement et durablement en opérations extérieures. Cette dynamique est le fruit de l’expertise et de la ténacité des équipages Reaper, qui, au quotidien, sont à l’œuvre pour trouver, suivre et engager l’ennemi en BSS.

Une part significative des actions menées au Sahel a comme origine le travail de recherche du renseignement de l’ED « Belfort ». Comme souligné par le général Philippe Lavigne, chef d’état-major de l’Armée de l’Air (CEMAA), lors de son audition parlementaire du 15 mai dernier, les équipages Reaper ont aujourd’hui la « capacité de commander une mission aérienne complexe », composée par exemple de C-135, de Mirage 2000 et d’hélicoptères pour engager le feu. « Cette expertise unique, tournée vers les opérations, permet de construire l’avenir des drones MALE dans l’Armée de l’air », affirme le lieutenant-colonel Romain Desjars-de-Keranrouë, commandant de l’escadron.

En métropole, l’activité des équipages n’est pas en reste. Depuis l’été 2018, l’ED 1/33 « Belfort » dispose de deux vecteurs sur la base aérienne 709 de Cognac. « La priorité est accordée à la montée en puissance des équipages Reaper pour répondre au besoin toujours croissant des opérations », précise le général Jean-Luc Moritz, commandant de la brigade aérienne de l’aviation de chasse, en charge de la préparation opérationnelle des unités chasse et drone. Piloté depuis la base charentaise, le Reaper est de tous les exercices majeurs de l’Armée de l’air et des autres armées. Par ailleurs, il est régulièrement engagé lors de déploiements de dispositifs particuliers de sûreté aérienne (DPSA) au-dessus du territoire métropolitain.

La poursuite de la montée en puissance du drone MALE de l’Armée de l’air sera prochainement marquée par l’armement du Reaper fin 2019 à Niamey et l’arrivée d’un nouveau standard Block 5. Le tout accompagné de la renaissance de la 33ème escadre (création d’une escadre de surveillance, de reconnaissance et d’attaque), le 5 septembre 2019 sur la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard.